

Tarif concernant l'assainissement des eaux usées

Municipalité de Sonvilier



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Tarif de l'eau	3
Taxe de raccordement.....	3
Taxe de base	3
Taxe de consommation.....	3
Entrée en vigueur	3

TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Vu les articles 28 et suivants du règlement d'assainissement du 10.06.2021, le Conseil municipal édicte le présent tarif.

Les prix s'entendent hors TVA.

Taxe de raccordement

Article 1

La taxe de raccordement se calcule en fonction du volume bâti SIA, exprimé en m³.

Elle se monte, hors TVA, par m³ de volume bâti à

CHF 3,00.- pour les 1'000 premiers m³

CHF 1,50 pour les 2'000 m³ suivants,

CHF 0,75 pour tous les m³ supplémentaires.

Un montant minimum correspondant à 200 m³ sera facturé dans tous les cas.

Taxe de base

Article 2

¹ La taxe de base s'élève à CHF 150.-- .

Taxe de consommation

Article 3

La taxe de consommation s'élève à CHF 1.75 par m³ consommé.

Entrée en vigueur

Article 4

¹ Le présent tarif entre en vigueur le 01.07.2021

² Dès son entrée en vigueur, il abroge toutes les dispositions contraires et antérieures.

Ainsi délibéré et accepté par le Conseil municipal le 15 juin 2021.

Sonvilier, le 15.06.2021

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente



R. Jeanneret

La Secrétaire



D. Neukomm

Certificat de dépôt

La secrétaire municipale soussignée certifie que le présent règlement a été déposé officiellement par l'organe compétent durant 30 jours avant l'Assemblée municipale. Elle a fait publier le dépôt public dans la Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary no.23 du vendredi 18 juin 2021, assortie de l'indication des voies de droit.

Aucun recours n'a été déposé durant le délai légal auprès de l'administration communale.

Sonvilier, le 19 juillet 2021

La secrétaire municipale



D. Neukomm